



Fiche programme CACES CACP (Chariots) Catégorie 1A, 2B, 3, 4 (INTRA), 5 et 7 (INTRA)

Public concerné

- Toute personne ayant à utiliser un chariot
- Conforme à la recommandation **R489** de la CNAMTS

Durée – horaires - Lieu :

- La formation se déroule sur 3 ou 4 journées selon la catégorie concernée.
- L'effectif est de 8 personnes maximum
- Chez notre partenaire AFPI (Moirans, Chambéry) ou en intra-entreprise.

Prérequis :

- Avoir 18 ans minimum
- Savoir lire, écrire et comprendre le français
- Être muni des EPI obligatoires (gants, chaussures de sécurité, vêtement).

Equipe pédagogique : Un formateur de notre partenaire AFPI Isère ou Savoie, issu du monde industriel.

Méthodes et moyens pédagogiques

- Méthodes : actives et participatives s'appuyant sur des exemples issus de l'entreprise, pratique de la manutention sur le ou les chariots
- Moyens : Chariots, palettier, charges, plans inclinés, camion ou autre équipement permettant l'évolution sur plan incliné, le chargement latéral, salle équipée de vidéoprojecteur. Livret de formation fourni

Modalités de suivi et d'évaluation

- Délivrance du CACES® en cas de réussite aux tests théorique et pratique
- Certificat de réalisation.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

(aptitudes et compétences)

A l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- **Situer** le rôle des instances et répertorier les obligations que lui impose la réglementation
- **Identifier** les principaux organes et équipements du chariot pour les utiliser dans les conditions optimales de sécurité et **assurer** les opérations de maintenance qui sont de son ressort
- **Expliciter** et **justifier** les mesures de sécurité qu'il devra mettre en œuvre lors de l'utilisation du chariot
- **Réaliser** les opérations de manutention prescrites, impliquant la mise en œuvre du chariot

Tarif 2021:

- Selon devis de notre partenaire,
- Frais de déplacement et de restauration du formateur inclus.

Enquête de satisfaction

Cette formation fait l'objet d'une évaluation par les participants de leur satisfaction de la formation.

Accessibilité Handicap

- Locaux ERP chez notre partenaire, non accessibles PMR dans nos locaux



Fiche programme CACES CACP (Chariots) Catégorie 1A, 2B, 3, 4 (INTRA), 5 et 7 (INTRA)

PROGRAMME DETAILLE

Situer le rôle des instances et répertorier les obligations que lui impose la réglementation

- La réglementation et la recommandation R489
- Le rôle des différentes instances internes et externes
- Les devoirs du fabricant, les organismes de contrôle technique et les vérifications obligatoires
- Droit et responsabilité du cariste, de l'employeur, le droit d'alerte et de retrait
- Les enjeux prévention liés à la conduite de chariot : statistiques et coûts d'accidents du travail

Identifier les principaux organes et équipements du chariot pour les utiliser dans les conditions optimales de sécurité et assurer les opérations de maintenance qui sont de son ressort

- Les catégories de chariots, leurs caractéristiques fonctionnelles, et leurs limites d'utilisation
- Les organes de service et dispositifs de sécurité, les équipements adaptables au chariot
- Les paramètres influençant la stabilité du chariot et sa distance de freinage
- Les vérifications à la prise de poste, les vérifications journalière, hebdomadaire et les opérations de maintenance de 1er niveau (niveaux d'huile, d'eau, de carburant, état des pneus, absence de fuites, ...)

Expliciter et justifier les mesures de sécurité qu'il devra mettre en œuvre lors de l'utilisation du chariot

- L'identification des risques liée à l'opération de manutention
- Les principaux facteurs d'accidents pouvant se produire lors de l'utilisation d'un chariot
- Les dispositifs de protection du conducteur sur le chariot
- Les pictogrammes et les panneaux de signalisation routière
- Les risques liés à la mise en œuvre de différents carburants ou des équipements électriques dont est équipé le chariot (branchement, déconnexion, recharge des batteries)
- Les symboles des produits dangereux, les risques liés à leur manutention et leur stockage
- Le plan de circulation ou le protocole de sécurité
- L'interdiction liée au transport ou à l'élévation de personne

Réaliser les opérations de manutention prescrites, impliquant la mise en œuvre du chariot

- La vérification de l'adéquation du chariot à l'opération de manutention à réaliser : adaptation à la charge et aux conditions prévues de manutention
- La réalisation des opérations de prise de poste, de fin de poste et de maintenance de 1er niveau
- La conduite du chariot : à vide, en charge, en marche arrière et avant, en virage (avec ou non une charge obstruant la visibilité et sur un plan incliné)
- L'opération de manutention, selon la catégorie de chariot : - Prendre et déposer une charge au sol - Effectuer la mise en stock et le déstockage à tous les niveaux d'un palettier - Effectuer le gerbage et le dégerbage en pile - Assurer, depuis le sol, le chargement et le déchargement latéral d'un camion ou d'une remorque - Assurer le chargement et le déchargement d'un camion ou d'une remorque par l'arrière à partir d'un quai - Effectuer la prise, la dépose et le transport d'une charge longue et/ou volumineuse

Interentreprises (1A, 2B, 3, 5), Intra-entreprise (1A, 2B, 3, 4, 5 et 7)

Attention, en INTRA, l'entreprise devra posséder les moyens nécessaires au passage des tests CACES® selon la recommandation R489.

Adaptation aux publics bénéficiaires :

Ce programme est destiné à tout public. Il a été particulièrement étudié pour le personnel en situation de handicap (tous types) dans le cadre de son accompagnement socio-professionnel et sa Qualité de Vie au Travail.